

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LORIENT

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 426 - 3 RUE BENJAMIN DELESSERT
56104 LORIENT CEDEX 04
TEL 02 97 21 01 53 FAX 02 97 21 34 83
MINITEL :08 36 29 22 22 WEB:www.greftel.fr

SELAFA LE MEN-LE BRAS-MOREAU-JOYEUX-DENOEL

PARC D'ACTIVITES ARMOR OCEAN-RUE COMMANDANT CHARCOT
LARMOR-PLAGE
56260 LARMOR-PLAGE

V/REF :
N/REF : 88 B 199 / A-2128

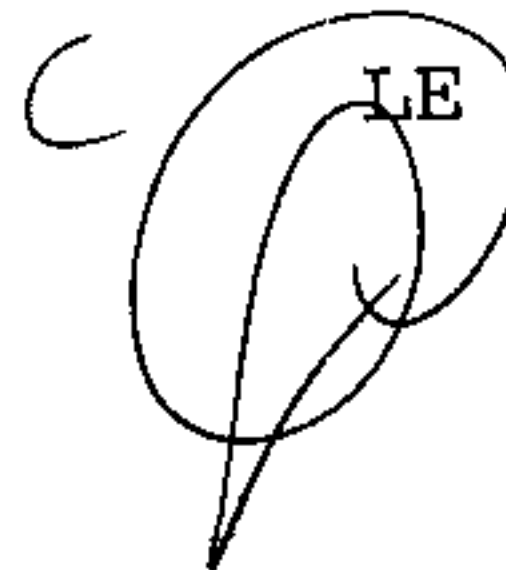
LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 04/09/2001, SOUS LE NUMERO A-2128,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/05/2001
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
PAYS DE LORIENT DU 27/04/2001
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LARMOR-PLAGE
DU 11/04/2001
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LORIENT DU
05/04/2001

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NOMINATION VICE-PRESIDENTS

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE PLAISANCE
ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT
ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
HOTEL DE VILLE
LORIENT
56100 LORIENT

R.C.S LORIENT 344 519 251 (88 B 199)

 LE GREFFIER

04/09/2001 - A 2198
Pour copie certifiée conforme
Le Président du Conseil d'Administration

**S.E.M. DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR**

Société anonyme au capital de 1 169 520 Francs

Siège social: Hôtel de Ville de LORIENT

56321 LORIENT

RCS LORIENT B 344 519 251

88 B199



EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 9 MAI 2001

Le Conseil d'Administration de la S.E.M des PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR s'est réuni le **9 Mai 2001 à 8 heures**, dans les bureaux de la Direction Administrative de la société à la Villa Margaret à LARMOR-PLAGE (56260).

Le Conseil d'Administration s'est réuni à la demande de la majorité des administrateurs en fonction du fait de l'empêchement de Monsieur Georges JEGOUZO, ancien Maire de LARMOR-PLAGE et Président démissionnaire du Conseil d'Administration.

La réunion du nouveau Conseil d'Administration est présidée par Monsieur Jean-Pierre BAGEOT, Maire d'INZINZAC-LOCHRIST.

Il est ici précisé que Monsieur Jean-Pierre BAGEOT est nommé Président de séance, conformément aux usages, à l'unanimité des administrateurs présents.

Le registre de présence a été émargé à l'entrée en séance.

Il permet de constater que :

Sont présents :

I - COLLEGE PUBLIC - collectivités territoriales :

A – La Communauté d’Agglomération du Pays de LORIENT, ayant pour délégués :

- . Monsieur Jean-Pierre BAGEOT, Maire d’INZINZAC- LOCHRIST
- . Monsieur François AUBERTIN, Maire de GUIDEL
- . Monsieur Joseph FORES, Maire-Adjoint de PLOEMEUR
- . Madame Monique VERGNAUD, Maire de PORT-LOUIS
- . Monsieur Robert REMOT, Maire de CLEGUER
- . Monsieur Gérard PERRON, Maire d’HENNEBONT
- . Monsieur William LE POLOZEC, Conseiller Municipal de QUEVEN

B - La ville de LORIENT, ayant pour délégué :

- . Monsieur Jacques SINQUIN

C - La ville de LARMOR-PLAGE, ayant pour délégué :

- . Monsieur Victor TONNERRE

II - COLLEGE PRIVE :

Est présent :

- Le Crédit Maritime Mutuel du Morbihan, représenté par son représentant permanent, Monsieur André GAUDIN

Sont absents :

- La Caisse des Dépôts et Consignations.
- Monsieur Henri DEUDON

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Etienne COLIN, Commissaire aux Comptes
- Maître Jean-Marie DENOEL, Avocat de la SELLOR
- Monsieur Jean-Luc BOLAY, Directeur des activités nautiques de la SEM SELLOR
- Monsieur Mikaël LE BERRE, Directeur des Ports de la SELLOR
- Monsieur Thierry FRECHIER, Directeur de la SELLOR
- Madame Martine GEFFRAY dépendant des Services de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT
- Monsieur Albert GIOVANNELLI, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT
- Madame Marie-Hélène GUIGNARD, représentant du Comité d'Entreprise
- Madame Nathalie MONJARRET de la SELLOR
- Monsieur Denis AILLET, Responsable Administratif et financier de la SELLOR

*

Conformément à la **loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983** et à la **loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966** sur les sociétés commerciales, ainsi que de **l'article 11 des statuts**, la validité des délibérations prises en séance du Conseil d'Administration d'une société d'économie mixte est subordonnée à la présence effective de la moitié au moins de ses membres, parmi lesquels les représentants des collectivités territoriales doivent avoir la majorité (**article 1.2 de la loi du 7 Juillet 1983 et article 11 des statuts**).

Monsieur le Président constate que le nombre des administrateurs et délégués représentant les collectivités territoriales administrateurs physiquement présents étant de **10 sur 12 administrateurs**, dont **9** représentant les collectivités territoriales, soit la moitié au moins des administrateurs désignés pour siéger au Conseil d'Administration, le quorum requis par la loi est atteint.

Le Conseil peut en conséquence valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

* * *

*

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration en date du **30 Octobre 2000** est adopté à l'unanimité.

Puis, le Conseil délibère sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- **Constatation des modifications intervenues au sein des délégués représentant les Collectivités Territoriales, administrateurs de la SELLOR, suite aux élections municipales des 11 et 18 Mars 2001.**
- **Nomination du Président.**
- **Nomination des Vices-Présidents.**
- **Pouvoirs du Président et des Vices-Présidents.**
- **Régime des signatures.**
- **Formalités de publicité.**
- **Questions diverses.**

* * *

*

I - Constatation des modifications intervenues au sein des délégués représentant les Collectivités Territoriales, administrateurs de la SELLOR, suite aux élections municipales des 11 et 18 Mars 2001

Il est ici rappelé que la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte Locale, confère aux Collectivités locales et Groupements actionnaires, l'entière maîtrise de la gestion des Sociétés d'Economie Mixte Locale.

Afin de renforcer les pouvoirs de contrôle des élus sur la société, l'article 8 de la loi prévoit que les représentants des Collectivités Territoriales et de leurs Groupements actionnaires doivent obligatoirement être choisis en son sein par leur assemblée délibérante.

Aux termes du décret n° 85-491 du 9 Mai 1985 pris en ses articles 2 et 3, il est stipulé ce qui suit :

« Article 2 :

Le mandat des représentants des Collectivités Territoriales et de leurs Groupements actionnaires au Conseil d'Administration [...] prend fin :

- En ce qui concerne ceux d'une Commune, lors du renouvellement intégral du Conseil Municipal.
.....

- En ce qui concerne ceux d'un groupement, lors du renouvellement partiel ou intégral de l'assemblée délibérante du groupement.
..... »

« Article 3 :

Les représentants des Collectivités Territoriales ou de leurs groupements actionnaires peuvent être relevés de leurs fonctions à tout moment par l'assemblée qui les a désignés, celle-ci étant tenue de pourvoir simultanément à leur remplacement et d'en informer le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance.

En cas de vacance du siège qui lui a été attribué au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance, l'assemblée délibérante actionnaire désigne son représentant lors de la première réunion qui suit cette vacance. Toutefois, dans l'intervalle des sessions du Conseil Régional ou du Conseil Général, le bureau du Conseil Régional ou celui du Conseil Général peut désigner à titre provisoire un nouveau représentant.

En cas de dissolution de l'assemblée délibérante d'une Collectivité Territoriale ou d'un groupement actionnaire, de démission de l'ensemble de ses membres ou d'annulation devenue définitive de l'élection de l'ensemble de ses membres, le mandat de ses représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance est prorogé jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée. »

*

Il est ici rappelé que les élections municipales des 11 et 18 Mars 2001 ont entraîné le renouvellement total des Conseils Municipaux des Communes de LORIENT et de LARMOR-PLAGE, actionnaires et administrateurs de la SELLOR, ainsi que de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT qui est un Groupement de Communes.

I - Aux termes d'une délibération du Conseil Municipal de la Commune de LARMOR-PLAGE en date du **11 Avril 2001**, Monsieur Victor TONNERRE, Maire de LARMOR-PLAGE a été désigné, auprès de la SELLOR, en qualité de délégué représentant la Collectivité Territoriale administrateur.

Monsieur Victor TONNERRE, en sa qualité de délégué représentant la Commune de LARMOR-PLAGE au Conseil d'Administration de la SELLOR, succède à Monsieur René ROUARCH, ancien représentant de la ville de LARMOR-PLAGE.

Une copie d'un extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LARMOR-PLAGE restera annexée au présent procès-verbal du Conseil d'Administration de la SELLOR.

II - Aux termes d'une délibération du Conseil Municipal de la Commune de LORIENT en date du **5 Avril 2001**, Monsieur Jacques SINQUIN, Conseiller Municipal de LORIENT, a été désigné, auprès de la SELLOR, en qualité de délégué représentant la Collectivité Territoriale administrateur.

Monsieur Jacques SINQUIN, étant déjà délégué représentant la Commune de LORIENT au Conseil d'Administration de la SELLOR avant les élections municipales des **11 et 18 Mars 2001**, se succède à lui-même auxdites fonctions.

Une copie d'un extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LORIENT restera annexée au présent procès-verbal du Conseil d'Administration de la SELLOR.

III - Aux termes d'une délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT en date du **27 Avril 2001**, celui-ci a procédé à la désignation des délégués devant représenter la Communauté au sein du Conseil d'Administration de la SELLOR.

Les nouveaux délégués désignés par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT sont les suivants :

- . Monsieur Jean-Pierre BAGEOT, Maire d'INZINZAC- LOCHRIST
- . Monsieur François AUBERTIN, Maire de GUIDEL
- . Monsieur Joseph FORES, Maire-Adjoint de PLOEMEUR
- . Madame Monique VERGNAUD, Maire de PORT-LOUIS
- . Monsieur Robert REMOT, Maire de CLEGUER
- . Monsieur Gérard PERRON, Maire d'HENNEBONT
- . Monsieur William LE POLOZEC, Conseiller Municipal de QUEVEN

Ces nouveaux délégués représentant la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT, pris en sa qualité d'Administrateur de la SELLOR, se substituent aux anciens délégués qui étaient :

- . Monsieur Jacques HENRY, Maire-Adjoint de LANESTER
- . Monsieur Georges JEGOUZO, Maire de LARMOR-PLAGE
- . Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Maire de LORIENT
- . Monsieur Joël GUEGAN, Maire-adjoint de LORIENT
- . Monsieur Daniel GILLES, Maire-Adjoint de LORIENT
- . Monsieur William LE POLOZEC, Maire-Adjoint de QUEVEN
- . Monsieur Maurice COUGOULIC, Maire-Adjoint de LARMOR-PLAGE

Le Conseil d'Administration de la SELLOR prend acte des modifications ainsi intervenues au sein des délégués représentant les Collectivités Territoriales Administrateurs de la société.

Il est ici rappelé que par dérogation à l'**ancien article 91 de la loi du 24 Juillet 1966** sur les sociétés commerciales (**nouvel article 225-20 du Code de Commerce**), la responsabilité civile qui résulte de l'exercice du mandat des représentants, incombe à la Collectivité ou au Groupement représenté.

Cette responsabilité est solidaire entre les Collectivités et Groupements intéressés lorsqu'ils sont représentés par un ou plusieurs mandataires communs.

(Article 8, alinéa 5 de la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983 relative aux sociétés d'Economie Mixte Locale).

En outre, il est ici rappelé qu'en application des dispositions de l'**article 8, alinéa 6 de la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983**, les représentants des Collectivités Territoriales Administrateurs d'une société d'Economie Mixte Locale, sont tenus, au moins une fois par an, de présenter un rapport écrit aux différents organes délibérants qui les ont désignés.

Cette première résolution est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés, étant ici rappelé qu'il ne s'agit pas d'une délibération portant sur la désignation des représentants des Collectivités locales, mais seulement de la constatation des modifications intervenues au sein des représentants de ce collège d'Administrateurs.

II - Nomination du Président

Il est ici rappelé que lors du Conseil d'Administration de la SELLOR en date du **22 Septembre 1995**, celui-ci, réuni régulièrement, à l'issue des élections municipales des **11 et 18 Juin 1995**, avait procédé au renouvellement de son bureau, en nommant Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Maire de LORIENT, Président, avec tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la société.

Ce même Conseil d'Administration avait nommé en qualité de Vice-Président, conformément aux dispositions de la loi et des dispositions contenues sous l'**article 18** des statuts, Monsieur Georges JEGOUZO, Maire de LARMOR-PLAGE.

En revanche, ledit Conseil avait décidé, dans un souci de simplification, de ne pas nommer de second Vice-Président, ni de Secrétaire.

Par ailleurs, lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du **3 Juin 1996**, il avait été pris acte de la démission de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN de ses fonctions de Président et de son remplacement, à l'unanimité des administrateurs, par Monsieur Georges JEGOUZO, ancien Maire de LARMOR-PLAGE.

Le même Conseil d'Administration avait décidé de ne pas pourvoir à la nomination d'un Vice-Président.

Compte tenu des nouvelles élections municipales des **11 et 18 Mars 2001**, le présent Conseil décide de nommer, à l'unanimité de ses membres, Monsieur Jean-Pierre BAGEOT, Maire d'INZINZAC-LOCHRIST et délégué représentant la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT au sein du Conseil d'Administration de la SELLOR, en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration et ce, en remplacement de Monsieur Georges JEGOUZO, pour toute la durée de son mandat de délégué représentant la collectivité territoriale administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

III - Nomination des Vices-Présidents

Le Conseil d'Administration décide, en outre, de nommer en qualité de premier Vice-Président Monsieur Victor TONNERRE, Maire de LARMOR-PLAGE et Monsieur François AUBERTIN, Mairie de GUIDEL, en qualité de second Vice-Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

IV - Pouvoirs du Président

Comme par le passé, le Président disposera conformément à la loi du **24 Juillet 1966** sur les sociétés commerciales, des pouvoirs les plus étendus pour agir sous sa responsabilité, en toutes circonstances, au nom et pour le compte de la société, sous réserve que l'acte qu'il accomplit remplisse les conditions suivantes :

- Entrer dans l'objet social
- Ne pas être expressément réservé aux assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'Administration.

Il est notamment ici rappelé que **l'article 13** des statuts réserve au seul Conseil d'Administration, l'agrément à donner aux cessions d'actions n'appartenant pas aux Collectivités Territoriales actionnaires.

Sous cette réserve, Monsieur Jean-Pierre BAGEOT disposera, par conséquent, de tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la Direction Générale de la société.

Enfin, et conformément à la loi, le Conseil d'Administration autorise le nouveau Président à déléguer ses pouvoirs à toutes personnes de son choix, mais seulement pour un objet et une durée limités et sous réserve d'en référer au Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

V - Pouvoirs des Vices-Présidents

S'agissant des pouvoirs dévolus aux Vices-Présidents, ceux-ci, conformément à l'usage, disposeront en leur qualité, du pouvoir de présider les séances du Conseil ; le premier Vice-Président en l'absence du Président, et pour le second Vice-Président en l'absence du Président et du premier Vice-Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

VI - Régime des signatures

En vertu des pouvoirs qui viennent de lui être conférés, le Président informe le Conseil d'Administration qu'il a décidé que tous les actes qui engagent la société et autorisés par le Conseil, les mandats, retraits de fonds, souscriptions, endos ou acquits d'effets de commerce, ainsi que toutes les demandes d'ouverture de comptes bancaires ou de chèques postaux seront signés, soit par lui-même en sa qualité de Président, soit par Monsieur Thierry FRECHIER, en sa qualité de Directeur de la SELLOR.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

VII - Formalités de publicité

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à toutes personnes qu'il désignera, à l'effet de publier dans un journal habilité à recevoir les annonces légales et auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT, les actes modificatifs résultant des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE LA SEANCE

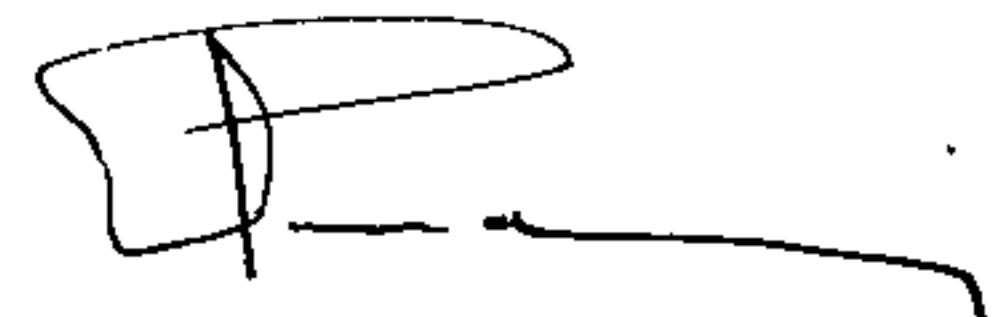
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre administrateur.

Pour le Président du Conseil d'Administration

Le Président
Monsieur Jean-Pierre BAGEOT

Un Administrateur





COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
Mubra

Objet de la délibération

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA
COMMUNAUTE AU SEIN DE DIVERS
ORGANISMES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 27 AVRIL 2001

La séance est ouverte à 17 h 10 sous la présidence de M. Jean-Yves LE DRIAN,
Président de la Communauté du Pays de Lorient.

Etaient également présents :

M. Hubert DE LAGENESTE, M. Michel LE BRUCHEC, M. Gérard FALQUERHO,
Mme Marie-Françoise MORIN, M. Christophe ALLAIN, M. Robert REMOT, M. Jean-
Yves MENGUY, M. Henri QUER, M. Christian LE DIRAISON, M. Gérard CABROL,
M. Joël TRISTAN, M. François AUBERTIN, M. Gérard SIMON, M. Jean-Pierre
FENELON, M. Claude DAUMONT, M. Gérard PERRON, Mme Jocelyne LETELLIER,
M. Michel DUGOR, M. Alain TANGUY, M. Michel ROLLAND, M. Jean-Pierre
BAGEOT, Mme Marie-Paule LE COROLLER, M. Marcel ROBIN, M. Jean-Claude
PERRON, Mme Chantal DUFIEF, Mme Sonia ANNIC, Mme Morgane HEMON,
Mme Jocelyne LE TUTOUR, M. Maurice OLLIERO, M. Camille LE FLOCH,
Mme Lorette HENO, M. François LE LOUER, M. Victor TONNERRE, M. Yves DAVID,
M. Dominique PONT, M. Norbert METAIRIE, Mme Marie-Christine DETRAZ,
Mme Danièle GARNIER, M. Jacques SINQUIN, Mme Emmanuelle BENARD,
M. Michel LALLINEC, M. Daniel GILLES, Mme Danielle JAFFRE, M. Serge MORIN,
Mme Emmanuelle CARIOU, M. Jean-Paul AUCHER, Mme Claudine LE GOFF,
M. Christian GUYONVARCH, M. André LE FELLIC, M. Loïc LE MEUR, M. Joseph
FORES, M. Daniel LE GALLUDEC, Mme Nicole LECORPS, M. Pierre CHAMPEAUX,
Mme Annie JAPPE, M. Pierrick NEVANNEN, M. Jacques AULNETTE, Mme Monique
VERGNAUD, M. Philippe PROVOST, M. Jean-Yves LAURENT, Mme Claudine
MAHEO, M. William LE POLOZEC, M. Marc COZILIS, M. Marc ROBERDEL,
M. Roland CANO

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Pierrick LE DRO donne pouvoir à M. Gérard FALQUERHO.
M. Bernard BEZY donne pouvoir à M. Gérard CABROL.
M. Eric REGENERMELE donne pouvoir à M. Joël TRISTAN.
M. Pierre-Yves NATUS donne pouvoir à Mme Marie-Paule LE COROLLER.
M. Jean-François ROBIC donne pouvoir à M. Jean-Claude PERRON.
M. Dominique LE GUIDEC donne pouvoir à Mme Sonia ANNIC.
M. Claude BREGEON donne pouvoir à M. Victor TONNERRE.

RECULE

14 MAI 2001

SOUS-PREFECTURE DE LORIENT

Direction de la Coordination Administrative
MB

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Suite à l'installation du nouveau Conseil, il convient de désigner les représentants de la Communauté au sein de divers organismes.

Dans les Syndicats Mixtes et les Sociétés d'Economie Mixte, seuls des membres du Conseil peuvent assurer la représentation de la Communauté.

LE CONSEIL, après avoir délibéré

Article unique : **DESIGNE** :

Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur

BRANDERION

M. Hubert de LAGENESTE	Maire	Titulaire
M. Michel LE BRUCHEC	Maire-Adjoint	Suppléant

CAUDAN

M. Gérard FALQUERHO	Maire	Titulaire
M. Pierrick LE DRO	Conseiller Municipal	Titulaire

CLEGUER

M. Jean-Yves MENGUY	Maire-Adjoint	Titulaire
M. Robert REMOT	Maire	Suppléant

GAVRES

M. Henri QUER	Maire	Titulaire
M. Christian LE DIRAISON	Maire-Adjoint	Suppléant

GESTEL

M. Gérard CABROL	Maire	Titulaire
M. Bernard BEZY	Maire-Adjoint	Suppléant

GROIX

M. Eric REGENERMEL	Maire	Titulaire
M. Joël TRISTAN	Conseiller Municipal	Suppléant

REÇU
14 MAI 2001
SOUS-RECTOR DE L

GUIDEL

M. François AUBERTIN
M. Jean-Pierre FENELON

Maire
Maire-Adjoint

Titulaire
Titulaire

HENNEBONT

M. Michel DUGOR
M. Michel ROLLAND
M. Alain TANGUY

Maire-Adjoint
Conseiller Municipal
Maire-Adjoint

Titulaire
Titulaire
Titulaire

INZINZAC-LOCHRIST

M. Jean-Pierre BAGEOT
Mme Marie-Paule LE COROLLER

Maire
Maire-Adjointe

Titulaire
Titulaire

LANESTER

M. Jean-Claude PERRON
M. Jean-François ROBIC
M. Dominique LE GUIDEC
Mme Chantal DUFIEF
Mme Jocelyne LE TUTOUR

Maire
Conseiller Municipal
Maire-Adjoint
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale

Titulaire
Titulaire
Titulaire
Titulaire
Titulaire

LANGUIDIC

M. Maurice OLLIERO
M. Camille LE FLOCH

Maire
Maire-Adjoint

Titulaire
Titulaire

LARMOR-PLAGE

M. Victor TONNERRE
M. Yves DAVID

Maire
Maire-Adjoint

Titulaire
Titulaire

LORIENT

M. Norbert METAIRIE
Mme Marie-Christine DETRAZ
M. Jean-Yves LE DRIAN
M. Daniel GILLES
Mme Danièle GARNIER
M. Jean-Paul AUCHER
M. Serge MORIN
M. Christian GUYONVARCH
Mme Claudine LE GOFF
Mme Emmanuelle CARIOU
M. Jacques SINQUIN
M. Michel LALLINEC
M. André LE FELLIC

Maire
Maire-Adjointe
Conseiller Municipal
Maire-Adjoint
Maire-Adjointe
Maire-Adjoint
Maire-Adjoint
Maire-Adjoint
Maire-Adjointe
Maire-Adjointe
Maire-Adjoint
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

Titulaire
Titulaire
Titulaire
Titulaire
Titulaire
Titulaire
Titulaire
Titulaire
Titulaire
Titulaire
Titulaire
Titulaire
Titulaire

PLOEMEUR

M. Loïc LE MEUR
M. Joseph FORES
M. Daniel LE GALLUDEC
Mme Annie JAPPE

Maire
Maire-Adjoint
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

Titulaire
Titulaire
Titulaire
Titulaire

PONT-SCORFF

M. Jacques AULNETTE	Conseiller Municipal	Titulaire
M. Pierrick NEVANNEN	Maire	Suppléant

PORT-LOUIS

Mme Monique VERGNAUD	Maire	Titulaire
M. Philippe PROVOST	Maire-Adjoint	Suppléant

QUEVEN

M. Jean-Yves LAURENT	Maire	Titulaire
M. Marc COZILIS	Maire-Adjoint	Titulaire

RIANTEC

M. Marc ROBERDEL	Maire	Titulaire
M. Roland CANO	Maire-Adjoint	Suppléant

Syndicat du Bassin du Scorff

- M. Hubert DE LAGENESTE, Maire de Brandérion
- Mme Marie-Françoise MORIN, Maire-Adjointe de Caudan
- M. Christophe ALLAIN, Conseiller Municipal de Caudan
- M. Robert REMOT, Maire de Cléguer
- M. Jean-Yves MENGUY, Maire-Adjoint de Cléguer
- M. Bernard BEZY, Maire-Adjoint de Gestel
- M. Gérard CABROL, Maire de Gestel
- M. François AUBERTIN, Maire de Guidel
- M. Jean-Pierre FENELON, Maire-Adjoint de Guidel
- Mme Jocelyne LETELLIER, Maire-Adjointe d'Hennebont
- M. Michel ROLLAND, Conseiller Municipal d'Hennebont
- Mme Marie-Paule LE COROLLER, Maire-Adjointe d'Inzinzac-Lochrist
- M. Pierre-Yves NATUS, Maire-Adjoint d'Inzinzac-Lochrist
- M. Jean-François ROBIC, Conseiller Municipal de Lanester
- Mme Morgane HEMON, Conseillère Municipale de Lanester
- Mme Sonia ANNIC, Conseillère Municipale de Lanester
- Mme Jocelyne LE TUTOR, Conseillère Municipale de Lanester
- M. Dominique PONT, Conseiller Municipal de Larmor-Plage
- M. Claude BREGEON, Conseiller Municipal de Larmor-Plage

REÇU
14/05/2001
M. LE COROLLER

- M. Jean-Paul AUCHER, Maire-Adjoint de Lorient
- M. Michel LALLINEC, Conseiller Municipal de Lorient
- M. Jacques SINQUIN, Maire-Adjoint de Lorient
- Mme Danielle JAFFRE, Conseillère Municipale de Lorient
- M. Daniel LE GALLUDEC, Conseiller Municipal de Ploemeur
- Mme Annie JAPPE, Conseillère Municipale de Ploemeur
- M. Pierrik NEVANNEN, Maire de Pont-Scorff
- M. Jacques AULNETTE, Conseiller Municipal de Pont-Scorff
- Mme Monique VERGNAUD, Maire de Port-Louis
- M. Jean-Yves LAURENT, Maire de Quéven
- Mme Claudine MAHEO, Maire-Adjointe de Quéven

Syndicat du Pays d'Accueil de la Vallée du Blavet

- | | |
|--|-----------|
| - Mme Jocelyne LETELLIER, Maire-Adjointe d'Hennebont | titulaire |
| - M. Michel DUGOR, Maire-Adjoint d'Hennebont | titulaire |
| - M. Michel ROLLAND, Conseiller Municipal d'Hennebont | suppléant |
| - Mme M.-Paule LE COROLLER, Maire-Adjointe d'Inzinzac-Lochrist | titulaire |
| - M. Pierre-Yves NATUS, Maire-Adjoint d'Inzinzac-Lochrist | titulaire |
| - M. Marcel ROBIN, Conseiller Municipal d'Inzinzac-Lochrist | suppléant |
| - Mme Lorette HENO, Maire-Adjointe de Languidic | titulaire |
| - M. François LE LOUER, Conseiller Municipal de Languidic | titulaire |
| - M. Camille LE FLOCH, Maire-Adjoint de Languidic | suppléant |

Syndicat Mixte pour le Centre de Secours de Port-Louis

- Mme Monique VERGNAUD, Maire de Port-Louis
- M. Philippe PROVOST, Maire-Adjoint de Port-Louis
- M. Marc ROBERDEL, Maire de Riantec
- M. Roland CANO, Maire-Adjoint de Riantec
- M. Robert REMOT, Maire de Cléguer
- M. Gérard PERRON, Maire d'Hennebont

RECUE
14 mai 2001
M. ...

NTIC - Syndicat Mixte de Développement de Services de Technologies d'Informations et de Télécommunications

- | | |
|--|-----------|
| - M. Serge MORIN, Maire-Adjoint de Lorient | Titulaire |
| - M. Eric REGENERMEL, Maire de Groix | Suppléant |

Société d'Economie Mixte de Gestion des Ports de Plaisance et Equipements Publics de Loisirs (SELLOR)

- M. Jean-Pierre BAGEOT, Maire d'Inzinzac-Lochrist
- M. François AUBERTIN, Maire de Guidel
- Mme Monique VERGNAUD, Maire de Port-Louis
- M. Gérard PERRON, Maire d'Hennebont
- M. Robert REMOT, Maire de Cléguer
- M. William LE POLOZEC, Conseiller Municipal de Quéven
- M. Joseph FORES, Maire-Adjoint de Ploemeur

Société d'Economie Mixte du Parc des Expositions (SEGEPEX)

- M. Daniel GILLES, Maire-Adjoint de Lorient
- M. William LE POLOZEC, Conseiller Municipal de Quéven
- M. Jean-Claude PERRON, Maire de Lanester
- M. Michel LALLINEC, Conseiller Municipal de Lorient
- M. Michel DUGOR, Maire-Adjoint d'Hennebont
- Mme Annie JAPPE, Conseillère Municipale de Ploemeur
- M. Gérard SIMON, Maire-Adjoint de Guidel

SEM de Lorient-Keroman - Conseil d'Administration

- M. Jean-Yves LE DRIAN, Président de la Communauté
- M. Loïc LE MEUR, Maire de Ploemeur
- M. Henri QUER, Maire de Gâvres
- M. Gérard SIMON, Maire-Adjoint de Guidel
- M. Pierrik NEVANNEN, Maire de Pont-Scorff
- M. Jean-Claude PERRON, Maire de Lanester
- M. Maurice OLLIERO, Maire de Languidic
- M. Daniel GILLES, Maire-Adjoint de Lorient

Agence d'Urbanisme et de Développement Economique (AUDELOR)

- M. Jean-Yves LE DRIAN, Président de la Communauté
- M. Loïc LE MEUR, Maire de Ploemeur
- M. Norbert METAIRIE, Maire de Lorient
- M. Maurice OLLIERO, Maire de Languidic
- M. Gérard CABROL, Maire de Gestel
- M. Jean-Yves LAURENT, Maire de Quéven
- M. Serge MORIN, Maire-Adjoint de Lorient
- M. Marc ROBERDEL, Maire de Riantec
- M. Jean-Claude PERRON, Maire de Lanester
- M. Hubert DE LAGENESTE, Maire de Brandérion
- M. Daniel GILLES, Maire-Adjoint de Lorient
- Mme M-Christine DETRAZ, Maire-Adjointe de Lorient

REQUILE
14 JUN 2001
Mairie de Lorient

Association Lorient Technopole

- M. Loïc LE MEUR, Maire de Ploemeur
- M. Gérard PERRON, Maire d'Hennebont

Association SEANERGIE - Halioparc

- M. Loïc LE MEUR, Maire de Ploemeur
- M. Maurice OLLIERO, Maire de Languidic

Société de Capital Risque Lorient Développement

- M. Loïc LE MEUR, Maire de Ploemeur

Conseil d'Administration de l'Institut Régional des Matériaux Avancés (IRMA)

- M. Gérard PERRON, Maire d'Hennebont

Association "Institut Technique de Développement des Produits de la Mer" (ID MER)

- M. Loïc LE MEUR, Maire de Ploemeur

Centre de Génie Industriel - Conseil d'Administration

- M. Gérard PERRON, Maire d'Hennebont
- M. Loïc LE MEUR, Maire de Ploemeur

IUT - Conseil d'Administration

- M. Gérard PERRON, Maire d'Hennebont

UBS - Conseil d'Administration et Conseil Scientifique

- M. Jean-Yves LE DRIAN, Président de la Communauté
- M. Gérard PERRON, Maire d'Hennebont

titulaire
suppléant

Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante de l'U.B.S.

- M. Gérard PERRON, Maire d'Hennebont

REÇU LE

14 AVRIL 2001

SOUS-PRÉFET DE L'ORIENT

Conférence des Villes de l'Arc Atlantique

- M. Jean-Yves LE DRIAN, Président de la Communauté
- M. Loïc LE MEUR, Maire de Ploemeur

titulaire
suppléant

Conférence Régionale de l'Aménagement et du Développement du Territoire

- M. Norbert METAIRIE, Maire de Lorient

Association des Rivages de France

- M. Jean-Yves LAURENT, Maire de Quéven

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - Bassin versant du Blavet - Commission Locale de l'Eau

- M. Jean-Yves LAURENT, Maire de Quéven,
- M. Jean-Paul AUCHER, Maire-Adjoint de Lorient,

titulaire
suppléant

Schéma de Mise en Valeur de la Mer

- M. Gérard CABROL, Maire de Gestel

Association des Maîtres d'Ouvrage Publics de Réseaux de Chaleur et d'Installations de Traitement des Déchets Urbains liés à l'Energie (AMORCE)

- M. Jean-Yves LAURENT, Maire de Quéven
- M. Gérard FALQUERHO, Maire de Caudan

titulaire
suppléant

Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART)

- M. Serge MORIN, Maire-Adjoint de Lorient
- M. Eric REGENERMEL, Maire de Groix

titulaire
suppléant

Comité Régional des Transports

- M. Serge MORIN, Maire-Adjoint de Lorient
- M. Eric REGENERMEL, Maire de Groix

titulaire
suppléant

Association Bretagne 2000 - Championnats du monde de cyclisme

- M. Jean-Yves LE DRIAN, Président de la Communauté
- M. Daniel GILLES, Maire-Adjoint de Lorient

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président



Jean-Yves LE DRIAN

REÇU
M. LE DRIAN
2001-04-27

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT
DE LORIENT

MAIRIE DE
LARMOR-PLAGE

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
4 avril 2001

DATE D'AFFICHAGE :
17 avril 2001

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Votants : 29

L'an deux mil un ,

Le 11 AVRIL , à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente des Algues, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TONNERRE Victor, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. TONNERRE, Mme COLAS, M. DAVID, Mmes. HIBLOT, COENT, MM. MERCY, LE BIHAN, BALANGER, BREGEON, COSTARD, Mmes. GUILLOME, BRUNERY, KERBRAT, M. PONT, Mme COLLET, M. MARTIN, Mme PENHER, M. THEBAULT, Mme. STEPHAN, M. SPENCE, Mme LE MEUR, M. NICOLAS, Mme LE LIDEC, MM. COUGOULIC, SOTERAS, Mme.SOUBEIROUX.

AVAIT DONNÉ POUVOIR : Mme MELIN à M. TONNERRE, Mme ALBERT à M. COUGOULIC , M GAUTRON à Mme SOUBEIROUX.

Mme LE MEUR Marie Thérèse est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 23 mars 2001 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : DESIGNATION des DELEGUES aux divers Syndicats intercommunaux :

- Monsieur le Président expose à l'assemblée que, par suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections des 11 et 18 mars 2001, il importe d'élire les délégués devant représenter la commune aux comités des différents syndicats intercommunaux.

LE CONSEIL, ouï l'exposé de son Président,

- Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PROCEDE à l'élection des délégués du Conseil Municipal aux Comités des différents syndicats :

1 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du Pays de LORIENT : 4 délégués titulaires

TONNERRE Victor
DAVID Yves
BREGEON Claude
PONT Dominique

ADOpte par 24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

2 – SEM – SELLOR : 1

TONNERRE Victor

ADOpte par 24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

3 – SEM – KERGUELEN : 2

COLAS Maria
LE BIHAN Jean-Charles

ADOPTE par 24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

4 – SYNDICAT d'ELECTRIFICATION : 2

BREGEON Claude
LE LIDEC Nicole

ADOPTE par 24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

5 – CENTRE de GESTION du PERSONNEL de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

3 délégués – 1 suppléant :

TONNERRE victor
HIBLOT Danielle
BREGEON Claude
ALBERT Claudine

ADOPTE à L'UNANIMITE

6 – OFFICE MUNICIPAL des SPORTS : 5

NICOLAS Jean-Pierre
MERCY Gérard
PENHER Elisabeth
MARTIN Yves
SOTERAS Jacques

ADOPTE à L'UNANIMITE

7 – OFFICE CULTUREL LARMOR-PLAGE (O.C.L.P.) : 4

MELIN Brigitte
COENT Guylaine
KERBRAT Hélène
GAUTRON Jean-René

ADOPTE à L'UNANIMITE

8 – COMITE de JUMELAGE YOUGHALL : 2

DAVID Yves
COLET Annie

ADOPTE par 24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

9 – GROUPE de PUBLICITE : 6

COSTARD Jacques
LE BIHAN Jean-Charles
DAVID Yves
BRUNERY Marie-Noëlle
PENHER Elisabeth
SOUBEIROUX Catherine

ADOpte à L'UNANIMITE

10 – OFFICE de TOURISME du PAYS de LORIENT : 2 délégués

COLLET Annie
STEPHAN Dominique

ADOpte par 24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

11 – CONSEIL PORTUAIRE : 2 délégués
BALANGER Gilles

MERCY Gérard

ADOpte par 24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

12 – COMMISSION de SECURITE :

DAVID Yves
LE BIHAN Jean-Charles

ADOpte par 24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS.

**LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
Pour Extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 19 avril 2001
LE MAIRE,**

Victor TONNERRE



Ville de LORIENT

Sujet de la délibération

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA
VILLE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES
EXTÉRIEURS

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 5 avril 2001

La séance est ouverte à 17 heures 05 sous la présidence de M. METAIRIE, Maire, assisté de M. Yves LENORMAND, Mme Marie-Christine DETRAZ, M. Daniel GILLES, Mme Danièle GARNIER, M. Jean-Paul AUCHER, Mme Marylou CHAPPE, M. Patrick DANIEL, Mme Claudine LE GOFF, M. Christian GUYONVARC'H, Mme Emmanuelle CARIOU, M. Emile JETAIN, M. Jacques SINQUIN, adjoints.

Etaient également présents :

Mme Annick RAPHALEN, Mme Alice TASSIN, M. Loïc CHAMPAGNAT, M. Michel LALLINEC, Mme Danièle JAFFRE, M. Pierre LE LAN, M. Robert OLLIER, Mme Léone PRIGENT, Mme Claudine LE DILLAU, M. Michel PIRIOU, M. Allain LE BOUDOUIL, Mme Brigitte GOUALLO, Mme Isabelle LETELLIER, Mme Corinne RAUD, M. Laurent TONNERRE, Mme Stéphanie LE SQUER, Mme Emmanuelle BENARD, Mme Nolwenn DELALEE-MEVEL, Mme Françoise FOUCHARD, M. Yann SYZ, M. Jacques BOURHIS, M. André LE FELLIC, M. Michel TOULMINET, Mme Geneviève EVEN, Mme Eliane ROBIC, M. Arnel TONNERRE, M. Fabrice LOHER, Mme Gaëlle BOIS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Serge MORIN donne pouvoir à M. Daniel GILLES.
M. Jean-Yves LE DRIAN donne pouvoir à M. Norbert METAIRIE.
Mme Joëlle RENAUDET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CARIOU.
M. Patrick BOLLET donne pouvoir à M. Fabrice LOHER.

Sous-Préfecture
de Lorient, le
- 9 AVR. 2001

Arrivées de M. Emile JETAIN et de M. Laurent TONNERRE pendant le débat sur la question n° 5 (Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient – Désignation des représentants de la Ville).

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE DIVERS
ORGANISMES EXTERIEURS**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation des représentants de la Ville pour siéger au sein des organismes figurant aux tableaux joints en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Article unique : **DESIGNE** ci-après les représentants de la Ville au sein des organismes extérieurs suivants (voir document en annexe).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Concernant la désignation des représentants de la Ville au sein du Centre Hospitalier de Bretagne Sud, les membres du groupe "Lorient Gagnant" : MM. BOURHIS, LE FELLIC, BOLLET (pouvoir donné à M. LOHER), TOULMINET, Mmes EVEN, ROBIC, MM. TONNERRE, LOHER, Mme BOIS, réservent leur vote.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Norbert METAIRE



Sous-Préfecture
de Lorient, le
-9 AVR. 2001

Jeudi 5 avril 2001

VILLE DE LORIENT

**REPRESENTATION DANS DIVERS
ORGANISMES**

**Sous-Préfecture
de Lorient, le
-9 AVR. 2001**

SPORTS - LOISIRS - ENFANCE

DESIGNATION/OBJET	PERIODICITE DES REUNIONS	DESIGNATIONS
OFFICE DES SPORTS Coordonner les activités des différentes associations sportives Intensifier la pratique sportive - Assurer la bonne répartition et la police des installations Relations avec les pouvoirs publics pour l'obtention de subventions - Etudier les besoins en équipements sportifs.	1 fois/mois	D. GILLES R. OLLIER L. CHAMPAGNAT A. TASSIN C. LE GOFF J. BOURHIS
SELLOR Société d'Economie Mixte des Ports de Plaisance et Equipements Publics de Loisirs du Pays de Lorient		J. SINQUIN
ASSOCIATION DE COORDINATION DES CENTRES SOCIAUX	1 fois/trimestre	<u>Structure Centrale :</u> (Bureau) 5 représentants « A titre consultatif » Y. LENORMAND L. TONNERRE B. GOUALLO L. CHAMPAGNAT C. LE GOFF <u>Centre d'Animation de Kervénanec :</u> R. OLLIER A. TASSIN N. DELALEE-MEVEL A. TONNERRE <u>Centre d'Animation du Bois du Château :</u> B. GOUALLO F. FOUCHARD P. LE LAN F. LOHER <u>Centre d'Animation de Keryado :</u> E. JETAIN D. JAFFRE A. LE BOUDOUIL F. LOHER

Sous-Préfecture
de Lorient, le
19 AVR. 2001